

----- message d'origine -----

De : "Pascal Rousselle" <pascal.rousselle@ffve.org>

date dim. 15/05/2016 07:12 (GMT +02:00)

À : "flashinfo90@ffve.org" <flashinfo90@ffve.org>, "flashinfo90a@ffve.org" <flashinfo90a@ffve.org>

Objet : [flashinfo90] FLASH INFO N°90 du 14 Mai 2016

Mesdames, Messieurs, chers amis,

A quelques semaines de la mise en place des restrictions de circulation pour les automobiles, utilitaires légers et 2 roues dans les rues de la capitale, Alain Guillaume, Président de la FFVE souhaitait faire un point à date sur le dossier.

Si pour les poids lourds, la situation est maintenant clarifiée avec la possibilité de circuler avec une Carte Grise Collection, il n'en est pas encore de même pour les autres véhicules. Nous attendons avec beaucoup d'espoir et d'impatience la publication d'un texte similaire pour les autres catégories de véhicules.

Il reste bien entendu le cas des véhicules de plus de 30 ans non immatriculés en collection et/ou les youngtimers de collection.

Même si nous n'avons pas encore toutes les réponses à nos questions, les échanges avec nos interlocuteurs continuent (prochaine réunion le 7 Juin). Nous travaillons avec des représentants des clubs, des youngtimers, des professionnels pour trouver des solutions acceptables. Nous ne pouvons imaginer que tous nos véhicules qui représentent une partie du patrimoine technique et culturel de la France ne puissent plus rouler!

[Cliquer sur la photo pour avoir accès à l'information détaillée sur notre site internet.](#)

Bien cordialement

Pour le bureau et le Conseil d'Administration de la FFVE

--

Pascal Rousselle

Vice-Président / secrétaire du bureau

Coordinateur délégués régionaux FFVE

Email : pascal.rousselle@ffve.org

Fédération Française des Véhicules d'Epoque

B.P. 40068

92100 Boulogne Billancourt

Fax : 01 46 21 94 99

Visitez notre nouveau site web : <http://www.ffve.org/>